



Prix Entreprises et Environnement du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, en partenariat avec le Crédit Coopératif et l'association Orée

Les Prix Entreprises et Environnement récompensent des entreprises qui ont engagé des démarches exemplaires en vue de maîtriser et de réduire les impacts de leurs activités et/ou de leurs produits et services sur l'environnement.

Le CREDIT COOPERATIF et l'association OREE sont partenaires de ce concours national organisé par le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Les Prix seront décernés aux lauréats par le ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables ou son représentant, dans le cadre du Salon Pollutec qui se tiendra du 27 au 30 Novembre 2007 (à Paris-Nord Villepinte).

Ces Prix comportent trois catégories :

- **Management environnemental pour le développement durable** : ce prix est décerné à des entreprises ayant une démarche de management environnemental et qui développent une politique d'amélioration des performances sociales et économiques de l'entreprise.

- **Ecoproduit pour le développement durable** : ce prix récompense des entreprises pour des produits ou services apportant des progrès dans le sens du développement durable. Sont pris en compte, en particulier, les efforts de l'entreprise pour réduire les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie du produit ou du service.

- **Coopération internationale pour le développement durable** : ce prix est attribué à des entreprises qui travaillent en partenariat, avec un ou plusieurs organismes d'un pays en voie de développement ou d'un pays en transition, dans le respect des principes du développement durable (protection de l'environnement, développement économique et progrès social).

Le jury peut récompenser jusqu'à trois entreprises - grandes ou petites – par catégorie.

L'ensemble des dimensions du développement sont intégrées dans les critères de sélection des Prix, les impacts sociaux et économiques liés aux réalisations environnementales des entreprises candidates étant pris en compte par le jury.

Par ailleurs, les entreprises qui ont mis en place des technologies innovantes et intéressantes du point de vue de la protection de l'environnement et/ou de la maîtrise de l'énergie peuvent se porter candidates au Trophée des Technologies Economes et Propres organisé par l'ADEME et Industries et Technologies. Voir les informations à l'adresse suivante : <http://www.ademe-tep.com/>

Les meilleurs dossiers des **Prix Entreprises et Environnement** et des **Trophées des Technologies Economes et Propres** seront transmis à la Commission européenne pour participer aux prochains **European Business Awards for the Environment**.

Ouverture des candidatures pour les Prix Entreprises et Environnement : 4 juin 2007

Dossiers d'inscription disponibles sur le site du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables <http://www.ecologie.gouv.fr/Inscription-aux-Prix-Entreprises,8354.html>

Date limite de remise des dossiers de candidature des entreprises : **20 juillet 2007 à 16 H 00**

Remise des prix : dans le cadre du Salon Pollutec du 27 au 30 novembre 2007

Contact : ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables
jean-paul.ventere@ecologie.gouv.fr
01.42.19.25.06